

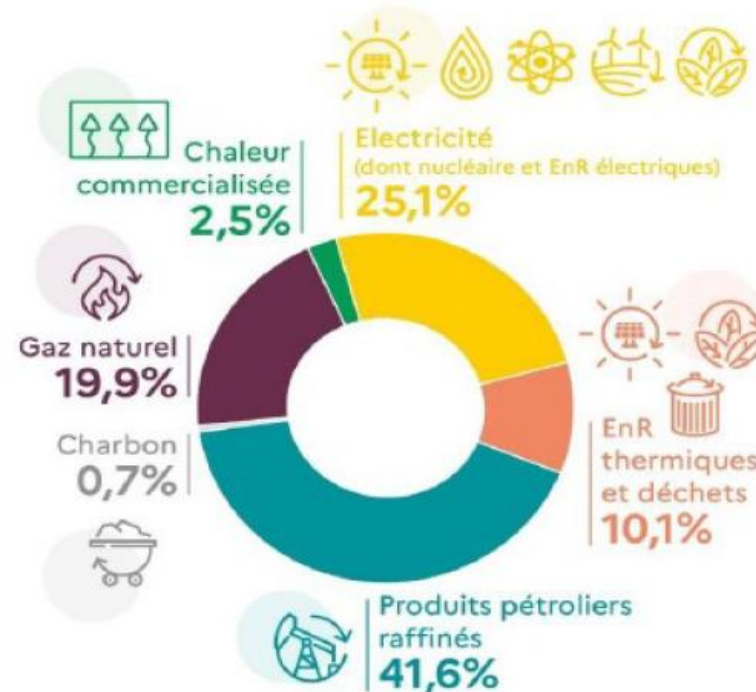
Les zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)

Les zones d'accélération

C'est...	Ce n'est pas...
Un affichage d'une volonté politique locale de développer des EnR	Un secteur exclusif de développement des EnR
Un secteur avec des délais réduits d'instruction de l'autorisation environnementale, le cas échéant : <ul style="list-style-type: none">- Phase d'examen réduite de 4 à 3 mois- Rapport de commissaire enquêteur remis sous 15 jours	Un secteur d'autorisation « d'office »
Un secteur ouvrant droit à des dispositifs financiers préférentiels : appels d'offre, tarifs d'achat	

L'enjeu de l'autonomie énergétique des territoires

L'utilisation de l'énergie, tous secteurs confondus, est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre en France. En 2017, elle représentait **75,6% des émissions.**



Mix énergétique de la France en 2020 en consommation finale d'énergie
(Source : D'après SDES Chiffres clés de l'énergie - Édition 2021)

Une démarche qui s'inscrit au sein des AXES STRATEGIQUES du PCAET

17 Objectifs opérationnels

1

Un territoire sobre et efficace en énergie

Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performants

Développer les énergies renouvelables pour rendre le territoire plus autonome

Mobiliser les entreprises et le secteur agricole sur l'énergie et l'économie verte

Adopter au quotidien une démarche de sobriété énergétique

2

Un territoire aux mobilités durables

Planifier et aménager pour proposer des alternatives à la voiture individuelle

Créer de nouveaux services, communiquer et accompagner aux changements de comportements

Accompagner le monde économique vers de nouvelles pratiques de mobilité durable

3

Un territoire tourné vers l'économie locale et circulaire

Réduire les déchets à la source

Développer le tri et les filières de valorisation

Mobiliser sur les filières courtes et de proximité pour les habitants

4

Un territoire adapté aux enjeux du climat de demain

Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau

Accompagner le secteur agricole et sylvicole vers des pratiques toujours plus vertueuses et améliorer le stockage de carbone du territoire

Sensibiliser et accompagner sur les thématiques air et climat

5

Une collectivité et des communes exemplaires

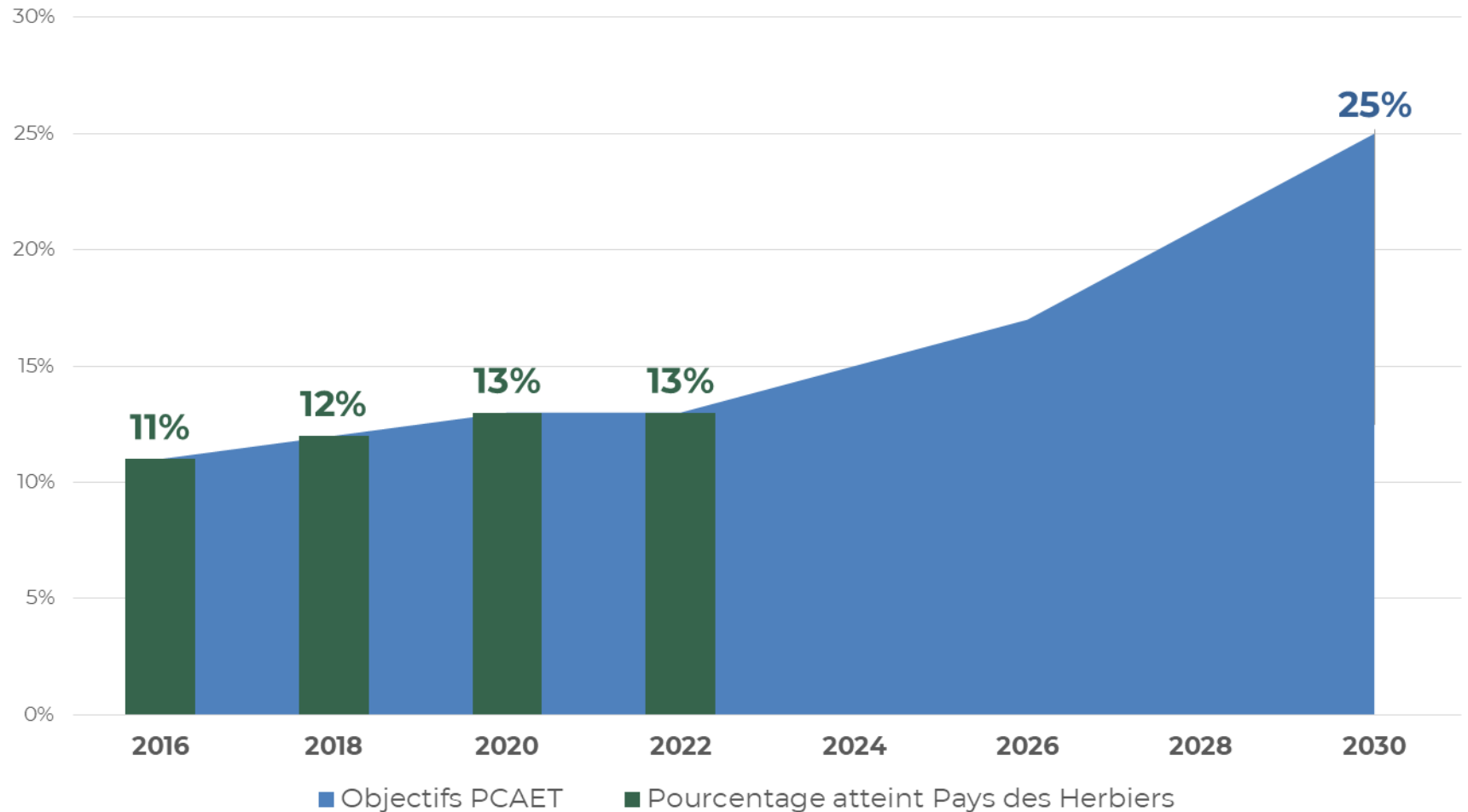
Piloter et faire vivre le PCAET

Être exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine bâti public

Être exemplaire dans les pratiques internes à la CCPH

Evolution de la production d'ENR sur le Pays des Herbiers dans la consommation finale depuis 2016

**Objectifs PCAET :
25 % à 2030**



Production d'énergies renouvelables du territoire

(sources TEO)

	Production globale en 2022 <i>(Source : TEO)</i>	Production globale en 2023 <i>(Source : TEO)</i>	Prévision de Production prévue en 2024/2025	Objectifs PCAET 2030	Objectifs PCAET 2050	Potentiel Théorique Production (**)
Panneaux photovoltaïques	36,1 GWh	37,3 GWh	39,9 GWh Avec 7 projets prévus avec Pays des Herbiers Energie	74 GWh	167 GWh	202 GWh
Méthanisation	2,14 GWh	2,14 GWh	/	30,1 GWh	44,1 GWh	88 GWh
Chaleur Renouvelable (bois, aérothermie, solaire thermique) <i>source : Sydev</i>	32 GWh	32 GWh	32 GWh + Nouveau réseau secteur piscine	50,8 GWh	57,1 GWh	57 GWh
Eolien	0 GWh	0 GWh	0 GWh	0 GWh	0 GWh	0 GWh

CALENDRIER 2024

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	[...]	Juin/Juillet	Puis...
<p>Lancement</p> <p>Réunion présentation Préfecture</p> <p>-</p> <p>Mise à disposition des données (portail EnR)</p>	<p>Elaboration d'une stratégie commune</p> <p>Intégration des données dans le SIG</p> <p>-</p> <p><i>Définition d'une stratégie de concertation en BC</i></p> <p>Création des cartes/filière</p> <p>-</p>	<p>Intégration des données au niveau intercommunal</p> <p>Mise à disposition de carte papier aux communes</p> <p>Délibération des communes sur le mode de concertation</p>	<p>Information et concertation Validation des ZAEnR au niveau communal</p> <p>Modification et validation des cartes avec chaque commune</p> <p>Concertation du public selon stratégie définie en BC</p>			<p>Intégration des ZAEnR</p> <p>Délibération des communes pour acter le bilan de concertation et identifier les ZAEnR</p> <p>-</p> <p>Débat en conseil communautaire</p> <p>-</p> <p>Envoi des cartes à GéoVendée et aux communes</p> <p>-</p>	<p>Mise à disposition des cartes aux services de l'Etat</p> <p>-</p> <p>Conférence départementale</p> <p>-</p> <p>Transmission de la carte départementale au Comité Régional de l'Energie</p> <p>Délibération avis conforme sur la cartographie</p>

1^{er} comité régional : 17 avril

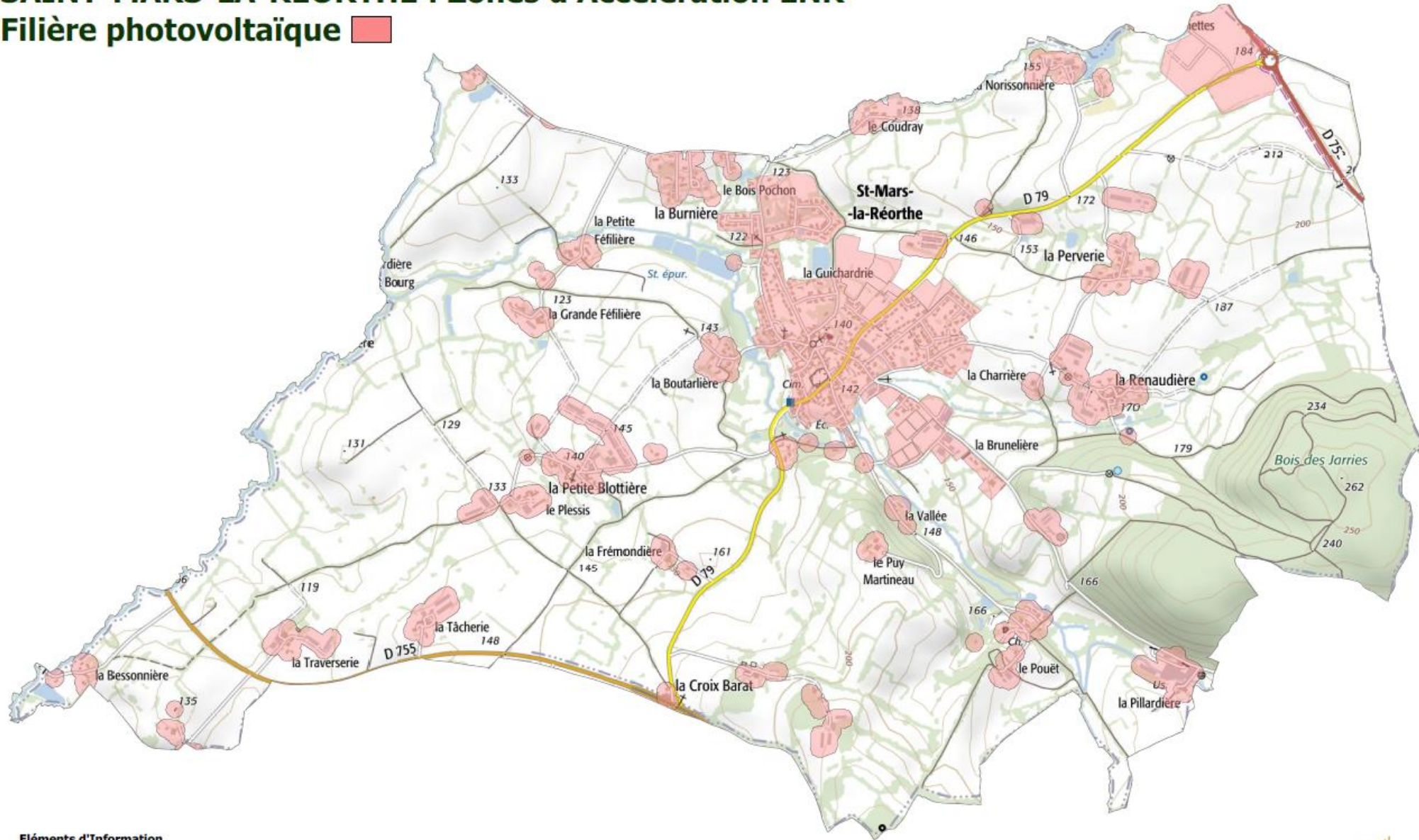
2^{ème} comité régional : non défini

Contenu du dossier remis

- Une notice d'élaboration des cartes des zones d'accélération
- Les cartes par filières
- Des fiches pédagogiques sur les différentes filières d'énergies renouvelables
- Une foire aux questions

SAINT-MARS-LA-REORTHE : Zones d'Accélération ENR

Filière photovoltaïque ■

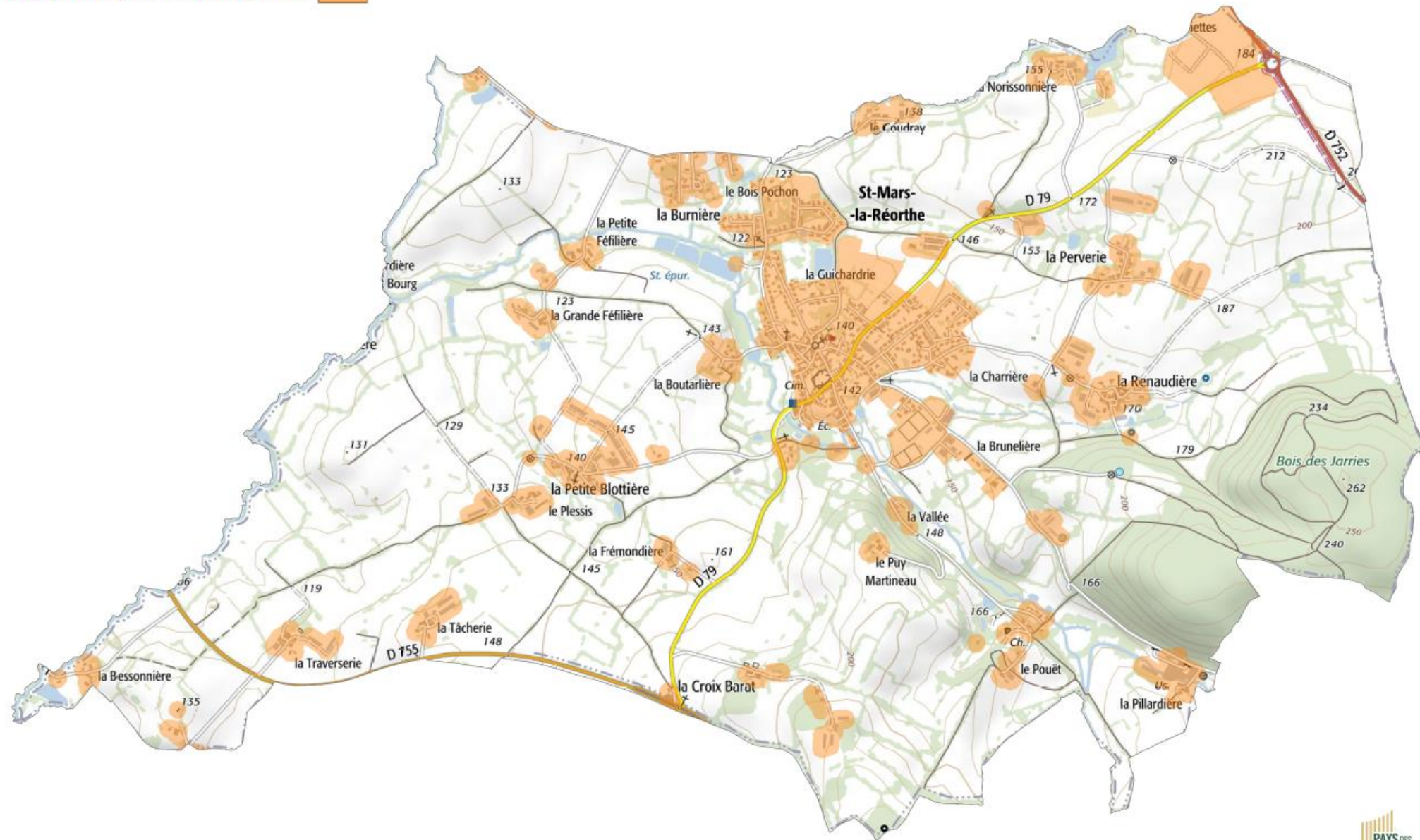


Éléments d'Information

- Périmètre d'extension bâtiments 30m
- Périmètre SPR
- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques

Données cadastrales 2022.





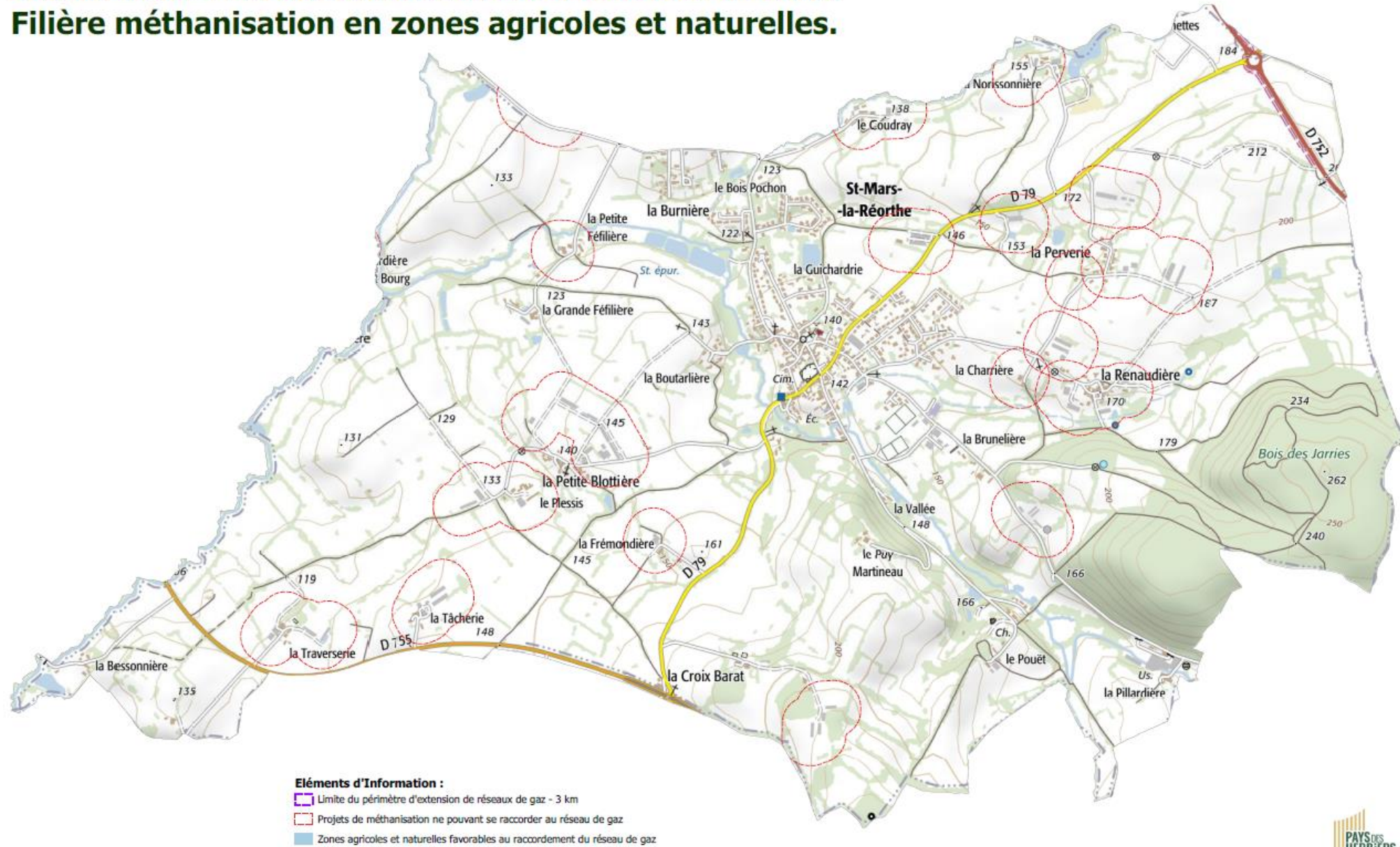
Éléments d'Information

- Périmètre SPR
 - AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
- Données cadastrales 2022.



SAINT-MARS-LA-REORTHE : Zones d'Accélération ENR

Filière méthanisation en zones agricoles et naturelles.



Modalités de concertation proposées

Il est proposé une période de 4 semaines pour la concertation par exemple du 15 avril au 10 mai

Les formats de consultation sont les suivants :

- Par voie électronique à partir du site internet communal avec un recueil des observations sur une adresse électronique dédiée
- Par dossier en format papier accompagné d'un registre accessibles à la mairie sur les jours et heures d'ouverture